



Observatoire national  
du littoral - Sénégal



## Fiche protocole suivi participatif

### Suivi de la pollution par macro-déchets



BANQUE MONDIALE



# Protocole de suivi participatif de la pollution par les macro-déchets

Les macro-déchets, ou déchets marins, désignent tout matériau solide persistant, d'origine anthropique, abandonné, jeté ou perdu dans l'environnement marin et côtier. Ils incluent également les déchets acheminés vers le littoral via les cours d'eau, les réseaux d'assainissement ou le transport éolien. Ces pollutions posent des risques majeurs pour la biodiversité, la santé humaine, les activités économiques et les paysages côtiers.

Le présent protocole vise à encadrer la collecte de données sur la présence, la composition et les volumes de macro-déchets sur les plages, selon une approche participative et standardisée.

## 1. Objectifs scientifiques

- Quantifier et caractériser la pollution littorale par les macro-déchets (type, poids, volume, origine probable).
- Identifier les tendances spatio-temporelles de la pollution côtière.
- Contribuer à la sensibilisation des communautés locales sur les enjeux liés aux déchets marins.
- Renforcer les capacités d'observation citoyenne dans une perspective de gestion durable du littoral.

## 2. Méthodologie

**Principe** : Suivi quantitatif et qualitatif des macro-déchets (taille > 2,5 cm) échoués sur le haut et bas de plage, à partir d'un transect fixe de 100 m.

### Matériel :

- Cordes de 100 m, piquets de délimitation
- Gants de protection
- Sacs poubelle
- Bâche de tri
- Pèse-bagage (manuel ou électronique)
- Gel hydroalcoolique

- Smartphone avec application ONL

### Fréquence des mesures :

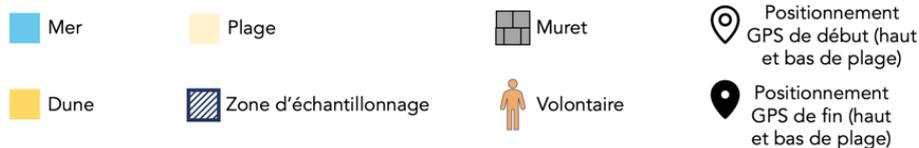
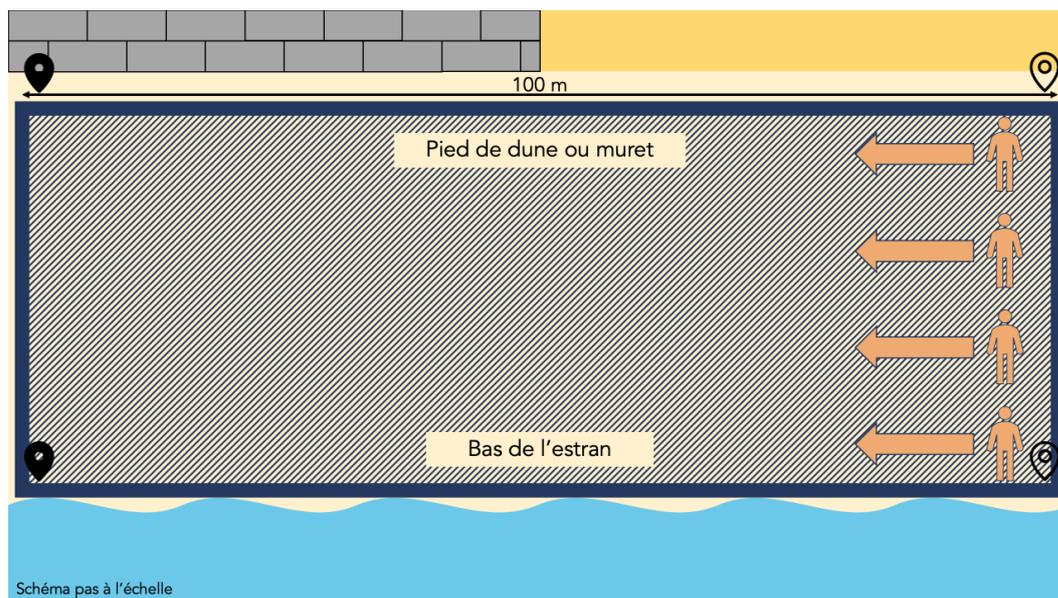
- Tous les 30 jours (mensuelle)
- Post-événementiel : dans les 48-72 h suivant une tempête, une houle intense ou un épisode météorologique extrême

### Conditions optimales :

- Marée basse (pour une couverture maximale du profil)
- Conditions météorologiques clémentes (absence de vent fort ou de précipitation)

### Procédure :

1. Délimitation de la zone d'échantillonnage : À partir d'un point fixe géoréférencé utilisé pour le suivi des profils topographiques, baliser un segment de 100 mètres de long en suivant l'axe du rivage. La largeur de la zone va de l'arrière-plage (dune ou végétation) à la ligne d'eau.



2. Collecte des macro-déchets : Ramasser manuellement tous les déchets visibles de taille supérieure à 2,5 cm dans des sacs poubelle.
3. Tri et catégorisation des déchets : Vider les sacs sur une bâche propre. Trier les déchets par type de matériau (plastique, métal, verre, bois, tissu, etc.) et

dénombrer les objets dans chaque catégorie, photographier en fonction des types de déchets, puis remettre dans des sacs afin de peser en fonction des catégories.

4. Élimination des déchets : Évacuer les déchets collectés dans les filières de gestion locales appropriées (poubelles publiques ou site de collecte).

### **3. Exploitation des données**

Les données collectées sont centralisées et archivées dans la base de données de l'ONL. Elles permettent d'identifier les sources dominantes de pollution, de suivre les dynamiques temporelles, de produire des cartes de répartition des déchets et d'appuyer la prise de décision locale en matière de prévention et de gestion des déchets marins.

### **4. Dispositif d'encadrement**

Le protocole est mis en œuvre sous la supervision de l'Observatoire National du Littoral (ONL), avec l'appui de l'Assistance Technique. Une formation initiale à la méthode de tri, au protocole de collecte et à l'usage de l'application est dispensée aux volontaires locaux.